

POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE DU BUS 32
(quartiers Plainpalais-Jonction)

Les personnes soussignées ont beaucoup d'appréhension quant à la pérennité de la ligne de bus 32, laquelle pourrait être supprimée en décembre 2010.

Elles sont déçues que la ligne 32 desservant les quartiers de Plainpalais et de la Jonction cesse son activité étant donné que cette ligne est absolument nécessaire pour les personnes âgées, invalides et à mobilité réduite de se rendre rapidement d'un quartier à l'autre, notamment à la place du Cirque, au rond-point de Plainpalais, voire à la place Neuve.

Par ailleurs, les lignes K et L censées remplacer la ligne 32 feraient une boucle beaucoup plus réduite que cette dernière puisque leur parcours serait le suivant : boulevard Saint-Georges, avenue du Mail, boulevard Carl-Vogt.

En dernier lieu, les trolleybus circulant dans ce quartier ne commenceront leur activité qu'en septembre 2011, ce qui provoquera un trou de plusieurs mois pour les usagers de la ligne 32.

De ce fait, elles demandent instamment au Conseil municipal et au Conseil administratif de continuer leurs démarches afin de maintenir cette ligne en 2011 et dans les années suivantes.

[illegible]

Madame
Arlette RUMO
5, rue du Vélodrome
1205 GENEVE

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 13 OCT. 2010
Abréger:
Copies:

PAR PORTEUR

Madame
Frédérique PERLER-ISAAZ
Présidente du Conseil municipal
4, rue de la Croix-Rouge
1204 GENEVE

Genève, le 13 octobre 2010

Concerne : pétition pour le maintien de la ligne de bus 32 (bis)

Madame la Présidente,

Il y a une année, Madame Laurette DUPUIS, ancienne conseillère municipale de la ville de Genève et ancienne députée, et moi-même, avons déposé une pétition intitulée *Pour le maintien de la ligne du bus 32 (quartiers Plainpalais – Jonction)*.

Vu les informations relatives à la suppression de la ligne précitée dès le 12 décembre 2010, nous avons décidé d'alerter à nouveau le Conseil municipal de la ville de Genève. En quelques jours, soit depuis le 30 septembre 2010, cette pétition a réuni environ 350 signatures. Par ailleurs, d'autres listes seront sûrement déposées dans les prochains jours auprès du secrétariat de votre Conseil.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre les documents annexés à la commission des pétitions devant laquelle nous sommes évidemment disposées à donner des explications complémentaires.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour les pétitionnaires

Exct Arlette RUMO



Annexes : 23 listes de la pétition *pour le maintien de la ligne de bus 32 (bis)*